

● OBJET DE LA REUNION

Compte-rendu de l'atelier de consultation du  
27 février 2017

● DATE

27 février 2017

● COLLECTIVITE

EDENN

● PARTICIPANTS

Confère liste de présence en Annexe 1

● MISSION

Etude pour l'organisation sur le bassin versant de l'Erdre

● REDACTEUR

Faustine BRIOT

Consultante Eau et Milieux Aquatiques - Espelia

Aline AUCKENTHALER

Consultante Eau et Milieux Aquatiques - Espelia

● VERSION

1.1

## 1. Ordre du jour

L'atelier de consultation des acteurs du territoire du 27 février 2017 s'inscrit dans le cadre de l'étude sur l'organisation sur le bassin versant de l'Erdre. Un premier atelier avait eu lieu le 30 septembre 2016 afin de définir les enjeux du territoire et avait abouti à une carte mentale des enjeux par thématiques en lien avec le bassin versant.

Les objectifs de ce second atelier étaient les suivants :

- Echanger avec les acteurs du Bassin Versant de l'Erdre sur les résultats du diagnostic du territoire ;
- Identifier les activités/missions que les acteurs du bassin souhaiteraient voir traiter d'avantage ou différemment ;
- Identifier le niveau d'intervention ou les acteurs identifiés pour mener ces actions ;
- Conduire à des discussions sur ces sujets entre les acteurs du territoire.

## 2. Organisation de l'atelier

Phase	Horaire	Objectifs	Qui	Comment	A prévoir
Accueil	13h30- 13h45	Accueillir les participants Orienter les participants vers les emplacements	Espelia, EDENN	Les organisateurs invitent les participants à se diriger vers leur table	
Ouverture par l'EDENN	13h45 13h50	Rappel du précédent atelier	EDENN	Temps éventuel pour annonce sur le suivi de l'étude	
Explications du déroulement	13h50 14h00	Présenter le déroulement de l'atelier	Espelia	L'animateur présentera la méthode de travail	
Partage des conclusions du diagnostic	14h00 14h30	Présenter les conclusions du diagnostic et les questions qui se posent	Espelia	Présentation power-point (maxi 15-20 minutes)	Présentation Espelia Projecteur
Temps pour des retours	14h30 14h35	Les participants pourront réagir		Temps rapide pour des questions de compréhension sur la présentation	
Repérage des arbitrages consensuels	14h35 15h15	Gradient de consensus	Espelia	Voir détail ci-dessous	Feuilles paper board et un mur.
	15h15 15h45			PAUSE CAFE	
	15h15 15h45	Analyse gradient de consensus et répartition en ateliers	Espelia		
Petits groupes de discussion sur les arbitrages non consensuels	15h45 16h30	Travailler en petits groupes pour faire remonter les arguments des oppositions	Espelia	Voir détail ci-dessous	Paper board
Partage des résultats	16h30 17h20	Partager les résultats	Acteurs	Partage du travail de chaque groupe	
Clôture	16h30 17h30	Clôturer et inviter à la suite du processus	EDENN	Remerciements, rappel des prochaines étapes	

- **1ère session** : arbitrage entre les enjeux du territoire et les niveaux d'intervention

En se basant sur :

- 1) les résultats du premier atelier de consultation et à la carte des enjeux du territoire,
- 2) les résultats du diagnostic du territoire,

Espelia liste des points nécessitant un arbitrage par les acteurs du territoire en vue de l'élaboration de scénarios d'organisation du territoire. Ces points peuvent concerner :

- des enjeux orphelins où n'étant pas traités à l'échelle du bassin versant ;
- des niveaux d'ambition pour la réponse à des enjeux ;
- le portage des missions par les différentes structures

Espelia présente les différents arbitrages sur un grand poster et proposera aux participants de hiérarchiser les différents points selon un gradient d'accord (je soutiens à 100%> je suis plutôt pour> je suis neutre>je suis plutôt contre>je suis opposé à 100%).

La liste des questions posées est présentée en page suivante

Espelia a ensuite pointé les arbitrages sur lesquels il n'y a pas nécessairement besoin de discuter et ceux où il faut entamer la discussion. Ces derniers seront proposés pour les discussions de la deuxième session.

- **2e session** : Travailler en petits groupes pour faire remonter les arguments des oppositions

Les arbitrages à réaliser seront identifiés et proposés aux participants. Les participants seront répartis sur les tables en fonction des arbitrages qu'ils ont envie de discuter.

Un participant prend la responsabilité d'écrire :

- Les arguments pour ;
- Les arguments contre.

Le brainstorming se fera en 3 temps. Au bout de 15 min de discussions dans leurs premiers groupes, l'animateur invitera les participants à changer de groupe (et donc de sujet d'arbitrage) pour enrichir les propositions faites dans les autres groupes.

Les participants seront invités à tourner une 3<sup>e</sup> fois.

Usages	
Sur les usages de la voie d'eau	Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle de l'Erdre navigable</b>
	Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du linéaire total de l'Erdre</b>
	Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du bassin versant</b>
	Concertation assurée par <b>les EPCI et le département</b>
	Améliorer le respect de la réglementation de navigation (via communication, médiation)
Sur le suivi sanitaire de l'eau	Maintien du suivi sanitaire sur l'Erdre navigable <b>à son niveau actuel</b>
	Extension du suivi sanitaire <b>à l'ensemble de l'Erdre et zones de baignade</b>
	Suivi sanitaire assuré par les <b>communes riveraines</b>
	Suivi sanitaire mutualisé par une <b>structure unique</b>
Sur l'accessibilité à l'Erdre et ses berges	Améliorer l'accessibilité à l'Erdre et son franchissement (usages doux, tourisme vert...)
	Améliorer le respect des servitudes le long de la voie d'eau (servitude de marchepied)
	Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du linéaire total de l'Erdre</b>
	Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du bassin versant</b>
	Concertation assurée par les EPCI et le département
Sur le patrimoine culturel et naturel	Valorisation des usages autour de l'Erdre et des paysages liés à l'eau et du patrimoine hydraulique
	Valorisation assurée par le <b>département de Loire Atlantique</b>
	Valorisation assurée par une structure à <b>l'échelle du linéaire de l'Erdre</b>
	Valorisation assurée par une structure à <b>l'échelle du bassin versant</b>
Qualité de l'eau	
Sur la lutte contre les pollutions diffuses non - agricoles	Portage par une structure de bassin versant
	Portage par la structure porteuse du SAGE
	Portage par les EPCI
Sur les interactions entre acteurs de l'agriculture et acteurs de l'eau	Adhésion/Participation des chambres d'agriculture à une structure de bassin versant
	Prestations ou partenariats des chambres d'agriculture aux actions pilotées par une structure
	Prestations ou partenariats des chambres d'agriculture aux actions pilotées par un EPCI
Milieux aquatiques	
Gestion et restauration des milieux aquatiques	Exercée par les EPCI
	Exercée par une structure de bassin versant (de la source à la confluence)
Sur l'animation des contrats de bassin versant	Animation des contrats de bassin versant par une structure de bassin versant
	Animation des contrats de bassin versant par une structure à l'échelle du SAGE

Biodiversité en lien avec Milieux aquatiques	
Sur l'animation des sites Natura 2000	Animation de l'ensemble des sites du bassin versant par une structure unique
	Animation des sites Natura 2000 par les EPCI (mutualisation pour les sites à cheval)
Sur la connaissance naturaliste	Consolidation des données à l'échelle du département
	Consolidation des données à l'échelle d'une structure de bassin versant
	Consolidation des données à l'échelle de la structure porteuse du SAGE
Information et communication	
Sur l'information et la communication	Développer une information spécifique sur le bassin versant
	Développer une communication hors du bassin versant pour le tourisme
	Disposer d'une structure centralisant les <b>informations sur l'Erdre</b> (usages, navigation, accès, qualité de l'eau etc)
	Disposer d'une structure centralisant les <b>informations sur le bassin versant</b> (lutte contre les pollutions, GEMA etc)
	Disposer d'une structure supervisant <b>l'information préventive</b> (culture du risque) et la gestion des crises
Gouvernance	
Sur la gouvernance	Disposer d'une structure <b>à l'échelle du bassin versant</b> (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques
	Disposer d'une structure <b>à l'échelle du bassin versant</b> (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques et les pollutions diffuses agricoles
	Créer un syndicat mixte de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pouvant associer EPCI, département, chambres d'agriculture)
	Disposer d'un syndicat mixte ou intercommunal sur les aspects de gestion de crise, d'information, de communication, usages, suivi sanitaire etc
	Créer une association sur les usages, la qualité de l'eau, la biodiversité et l'information/communication

### 3. Résultats du gradient de consensus

#### Interprétation des résultats

Les sections suivantes présentent, par thématiques, les résultats du gradient de consensus. Il est à noter que les participants ont d'avantage participé sur les propositions pour lesquelles ils étaient favorables. Cela se retrouve dans le nombre de votes par proposition, indiqué dans la colonne de droite.

#### Echelle et périmètre des structures

Plusieurs propositions concernent le périmètre ou l'échelle de la structure pouvant porter une action. Ces différentes échelles sont détaillées ici :

- Une structure à l'échelle de l'Erdre navigable, rassemblant les communes ou EPCI riverains de l'Erdre navigable uniquement ;
- Une structure à l'échelle de l'Erdre rassemblant les communes ou EPCI riverains sur toute la longueur de l'Erdre ;
- Une structure à l'échelle du bassin versant, rassemblant les communes ou EPCI du bassin, y compris les non-riverains.
- Une structure à l'échelle du SAGE : structure porteuse du SAGE et réalisant l'animation du SAGE pour l'ensemble de ses membres. Cette structure peut également, à la demande de ses membres, porter des actions sur un bassin versant spécifique.

#### Sur les usages de la voie d'eau

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle de l'Erdre navigable</b>	15%	45%	25%	15%	0%	20
Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du linéaire total de l'Erdre</b>	26%	42%	16%	16%	0%	19
Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du bassin versant</b>	65%	23%	12%	0%	0%	26
Concertation assurée par <b>les EPCI et le département</b>	0%	14%	52%	33%	0%	21
Améliorer le respect de la réglementation de navigation (via communication, médiation)	68%	32%	0%	0%	0%	28

Il existe un consensus sur la nécessité d'améliorer le respect de la réglementation de navigation par la communication ou la médiation entre usagers.

Un consensus se dégage sur la nécessité de disposer d'une structure neutre pour les aspects de concertation. Trois propositions étaient faites concernant le périmètre de cette structure :

- Une structure à l'échelle de l'Erdre navigable, rassemblant les communes ou EPCI riverains de l'Erdre navigable ;
- Une structure à l'échelle de l'Erdre rassemblant les communes ou EPCI riverains sur toute la longueur de l'Erdre ;
- Une structure à l'échelle du bassin versant.

La proposition d'une structure à l'échelle du bassin versant a recueilli le plus d'avis favorables.

### Sur le suivi sanitaire

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Maintien du suivi sanitaire sur l'Erdre navigable <b>à son niveau actuel</b>	47%	7%	27%	20%	0%	15
Extension du suivi sanitaire <b>à l'ensemble de l'Erdre et zones de baignade</b>	71%	21%	7%	0%	0%	28
Suivi sanitaire assuré par les <b>communes riveraines</b>	0%	0%	19%	62%	19%	21
Suivi sanitaire mutualisé par une <b>structure unique</b>	64%	32%	4%	0%	0%	28

Il était proposé de maintenir le suivi sanitaire au niveau actuel ou de l'étendre à l'ensemble de l'Erdre et des zones de baignade du territoire.

L'extension du suivi sanitaire à l'échelle du bassin versant a recueilli 26 votes « Pour » ou « Plutôt pour » sur 28. Le maintien à son niveau actuel a recueilli 8 votes « pour » ou « plutôt pour » sur 15. **Il existe donc un consensus sur la nécessité d'étendre le suivi sanitaire à l'ensemble de l'Erdre et des zones de baignade.**

Il existe un fort consensus sur le fait de réaliser ce suivi sanitaire de manière mutualisée.

### Sur l'accessibilité à l'Erdre et ses berges

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Améliorer l'accessibilité à l'Erdre et son franchissement (usages doux, tourisme vert...)	29%	48%	23%	0%	0%	31
Améliorer le respect des servitudes le long de la voie d'eau (servitude de marchepied)	23%	42%	26%	6%	3%	31
Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du linéaire total de l'Erdre</b>	19%	50%	23%	8%	0%	26
Nécessité d'une structure de concertation neutre <b>à l'échelle du bassin versant</b>	0%	56%	30%	15%	0%	27
Concertation assurée par les EPCI et le département	5%	24%	38%	33%	0%	21

La majorité des participants se sont prononcés pour une amélioration de l'accessibilité à l'Erdre et son franchissement et l'amélioration du respect des servitudes le long de la voie d'eau.



Les participants semblent partagés entre une structure de concertation à l'échelle du linéaire total de l'Erdre ou à l'échelle du bassin versant, même si la structure à l'échelle du linéaire total de l'Erdre recueille d'avantage de voix Pour.

### Sur le patrimoine culturel et naturel

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Valorisation des usages autour de l'Erdre et des paysages liés à l'eau et du patrimoine hydraulique	74%	26%	0%	0%	0%	31
Valorisation assurée par le <b>département de Loire Atlantique</b>	16%	8%	28%	44%	4%	25
Valorisation assurée par une structure à <b>l'échelle du linéaire de l'Erdre</b>	13%	48%	22%	17%	0%	23
Valorisation assurée par une structure à <b>l'échelle du bassin versant</b>	28%	40%	8%	16%	8%	25

Un fort consensus se dégage sur l'idée d'une valorisation des usagers autour de l'Erdre et des paysages.

Les participants semblent partagés entre une structure de valorisation à l'échelle du linéaire total de l'Erdre ou à l'échelle du bassin versant, même si la structure à l'échelle du linéaire total de l'Erdre recueille d'avantage de voix Pour. Ce point a fait l'objet d'une question pour la deuxième session.

### Sur l'animation des actions de lutte contre les pollutions agricoles

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Portage par une structure de bassin versant	13%	66%	16%	6%	0%	32
Portage par la structure porteuse du SAGE	0%	26%	22%	52%	0%	23
Portage par les EPCI	0%	24%	19%	57%	0%	21

Il existe un consensus sur le portage de l'animation des actions de lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant.

### Sur les interactions entre acteurs de l'agriculture et acteurs de l'eau

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Adhésion/Participation des chambres d'agriculture à une structure de bassin versant	40%	40%	16%	4%	0%	25
Prestations ou partenariats des chambres d'agriculture aux actions pilotées par une structure	10%	57%	29%	5%	0%	21
Prestations ou partenariats des chambres d'agriculture aux actions pilotées par un EPCI	5%	16%	47%	21%	11%	19

Concernant les interactions possibles entre les acteurs de l'agriculture et les acteurs de l'eau, les participants sont partagés entre l'idée d'une participation des chambres d'agriculture à une structure de bassin versant sous forme d'adhésion ou la réalisation d'actions sous forme de prestataire.

Une question sur ce thème a été posée lors de la deuxième session.

#### Sur la gestion et la restauration des milieux aquatiques

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Exercée par les EPCI	0%	15%	45%	15%	25%	20
Exercée par une structure de bassin versant (de la source à la confluence)	50%	38%	3%	9%	0%	34

Un fort consensus se dégage sur l'exercice de la compétence de gestion et de restauration des milieux aquatiques par une structure de bassin versant.

#### Sur l'animation des contrats de bassin versant

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Animation des contrats de bassin versant par une structure de bassin versant	28%	66%	6%	0%	0%	32
Animation des contrats de bassin versant par une structure à l'échelle du SAGE	4%	17%	46%	33%	0%	24

Les participants de l'atelier se sont majoritairement prononcés pour une animation des contrats de bassin versant par une structure à l'échelle du bassin versant. Il est à noter que beaucoup de participants sont restés neutres sur l'animation des contrats par une structure à l'échelle du SAGE.

### Sur l'animation des sites Natura 2000

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Animation de l'ensemble des sites du bassin versant par une structure unique	44%	28%	6%	22%	0%	32
Animation des sites Natura 2000 par les EPCI (mutualisation pour les sites à cheval)	8%	15%	23%	35%	19%	26

Un consensus se dégage sur l'animation des deux sites du bassin versant par une structure unique.

Afin de détailler les arguments, une question sur ce point a été posée en deuxième session.

### Sur la connaissance naturaliste

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Consolidation des données à l'échelle du département	12%	24%	29%	35%	0%	17
Consolidation des données à l'échelle d'une structure de bassin versant	11%	75%	14%	0%	0%	28
Consolidation des données à l'échelle de la structure porteuse du SAGE	0%	33%	17%	50%	0%	18

Sur la consolidation des données naturalistes, un fort consensus se dégage sur la consolidation à l'échelle d'une structure de bassin versant.

### Sur l'information et la communication

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Développer une information spécifique sur le bassin versant	90%	10%	0%	0%	0%	29
Développer une communication hors du bassin versant pour le tourisme	56%	12%	24%	8%	0%	25
Disposer d'une structure centralisant les <b>informations sur l'Erdre</b> (usages, navigation, accès, qualité de l'eau etc)	67%	17%	6%	11%	0%	18
Disposer d'une structure centralisant les <b>informations sur le bassin versant</b> (lutte contre les pollutions, GEMA etc)	57%	32%	11%	0%	0%	28
Disposer d'une structure supervisant <b>l'information préventive</b> (culture du risque) et la gestion des crises	21%	42%	17%	4%	17%	24

Concernant l'information, tous les participants se sont prononcés « Pour » ou « Plutôt pour » le développement d'une information spécifique au bassin versant.

Un relatif consensus se dégage sur le développement d'une communication hors du bassin versant à vocation touristique.

Concernant la centralisation des informations. La plupart des participants se sont prononcés pour une structure centralisant l'information concernant les usages, la navigation, l'accès, les résultats du suivi sanitaire.

Les participants se sont globalement prononcés pour une structure centralisant l'information en lien avec les milieux aquatiques, la lutte contre la pollution et le bassin versant.

L'idée d'une structure supervisant l'information préventive et la gestion des crises en lien avec le risque inondation a recueilli des avis favorables de la majorité des participants, sans créer de consensus clair.

### Sur la gouvernance

Propositions	Je soutiens à 100%	Je suis plutôt d'accord	Je suis neutre	Je suis plutôt contre	Je m'oppose à 100%	nombre de votes
Disposer d'une structure <b>à l'échelle du bassin versant</b> (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques	26%	52%	6%	16%	0%	31

Disposer d'une structure <b>à l'échelle du bassin versant</b> (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques et les pollutions diffuses agricoles	35%	58%	3%	3%	0%	31
Créer un syndicat mixte de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pouvant associer EPCI, département, chambres d'agriculture)	21%	21%	25%	32%	0%	28
Disposer d'un syndicat mixte ou intercommunal sur les aspects de gestion de crise, d'information, de communication, usages, suivi sanitaire etc	21%	45%	24%	10%	0%	29
Créer une association sur les usages, la qualité de l'eau, la biodiversité et l'information/communication	0%	0%	38%	59%	3%	29

Concernant la gouvernance, un consensus se dégage sur une structure de bassin versant, à l'échelle du bassin versant, pour la gestion des milieux aquatiques et les pollutions diffuses agricoles.

Un consensus se dégage actuellement sur l'idée d'un syndicat mixte ou intercommunal sur les aspects en lien avec la voie d'eau (gestion de crise, information, usages, suivi sanitaire etc).

#### 4. Session de discussion

A la suite de ce premier travail, il a été décidé en deuxième session d'approfondir en petits groupes les points suivants :

- 1) L'échelle la plus adaptée pour la structure de concertation des usages ;
- 2) Les interactions entre les acteurs du monde agricole et les acteurs de l'eau ;
- 3) L'échelle d'une structure intervenant sur l'accessibilité à l'Erdre et ses berges
- 4) L'échelle d'une structure assurant la valorisation du patrimoine culturel et naturel.
- 5) Animation des sites Natura 2000

##### 1) Echelle de la structure de concertation

	Avantages	Inconvénients
<b>Erdre Navigable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il existe une réglementation et une police de la navigation</li> <li>En lien avec le bassin de vie et l'Erdre navigable</li> <li>Légitimité du département 44 pour la concertation</li> </ul>	L'Erdre navigable n'est pas représentative de l'Erdre dans son ensemble

	Avantages	Inconvénients
<b>Linéaire total de l'Erdre</b>	<p>Gestion des niveaux d'eau cohérente à l'échelle de toute l'Erdre</p> <p>Coordination de l'ensemble des usages sur la voie d'eau principale</p> <p>Structure neutre, pas d'intérêt dans l'exploitation du tronçon</p>	<p>Usages différents entre Erdre naturelle et Erdre navigable</p>
<b>Bassin versant</b>	<p>Structure neutre, pas d'intérêt dans l'exploitation même du cours d'eau</p> <p>Permet de vérifier la qualité de l'eau, et d'intervenir dans la lutte contre les pollutions</p> <p>Permet une prise de conscience d'un patrimoine commun</p> <p>Bonne échelle pour le portage souhaité des actions, communication, sensibilisation, pilotage</p> <p>Permet la valorisation des alliances de territoire</p> <p>Bonne échelle pour mettre en place des coordinations thématiques</p> <p>Vision globale et de coordination et prise en compte des plans d'eau et réserves d'eau agricoles</p>	<p>Certaines communes non concernées par des activités</p> <p>Besoin de concertation différent selon les territoires</p> <p>Augmentation de la multitude d'acteurs pouvant être plus légitime comme les propriétaires et les gestionnaires.</p>

## 2) Interactions acteurs agricoles et acteurs de l'eau

	Avantages	Inconvénients
<b>Adhésion des chambres d'agriculture à une structure de Bassin versant</b>	<p>Intégration des agriculteurs aux actions</p> <p>Légitimité de la structure de bassin versant</p> <p>Pollutions à l'échelle du bassin</p> <p>Rôle décisionnel des chambres, reconnaissance des chambres, Simplicité, MOA unique</p> <p>Permettre l'implication des chambres dans la réflexion et la décision</p>	<p>Adhésion payante</p> <p>Difficulté de la mise en place</p> <p>Ne sont pas les seuls acteurs dans l'agriculture</p> <p>Nécessité d'étendre à tous les acteurs, chambres trop restrictif et pas assez représentatif</p> <p>Nécessité de faire appel aux syndicats d'eau, des campings, habitants, autres professions etc</p>

	Avantages	Inconvénients
<b>Prestation des chambres d'agricultures pour une structure de Bassin versant</b>	<p>Rôle décisionnel des chambres, reconnaissance des chambres, Simplicité, MOA unique</p> <p>Mode d'action privilégié des chambres, qui préfèrent être prestataires et générer du chiffre d'affaire qu'adhérer à une structure</p> <p>Permet de mesurer les résultats à l'échelle du bassin</p> <p>Problématique de pollution agricole traitée</p> <p>Trouver un partenariat sans culpabiliser les agricultures</p> <p>Intervenir auprès des établissements de formation</p>	<p>Volonté d'agir des chambres ?</p> <p>Manque de neutralité de la chambre d'agriculture</p> <p>Manque de rentabilité de la chambre</p>
<b>Prestation pour des EPCI</b>	<p>Intégration dans une politique publique plus globale</p> <p>Mode d'action privilégié des chambres, qui préfèrent être prestataires et générer du chiffre d'affaire qu'adhérer à une structure</p>	<p>Problème de cohérence de territoire</p> <p>Manque de vision politique globale</p> <p>Périmètre des EPCI est moins en adéquation avec le périmètre des problématiques agricoles</p> <p>Manque de rentabilité de la chambre</p>
<b>Proposition complémentaire : Maitrise d'ouvrage par des organismes agricoles</b>	<p>Diversité des organismes agricoles</p> <p>Organismes responsabilisés</p> <p>Relation de proximité et de confiance avec les agriculteurs</p> <p>Garder une certaine indépendance tout en les associant</p>	<p>Solde à payer pour une coordination à l'échelle du bassin versant ; temps d'animation et d'ingénierie financière coûteux</p> <p>Il faut conserver une certaine indépendance tout en associant le monde agricole</p>

### 3) Accessibilité à l'Erdre et ses berges

	Avantages	Inconvénients
<b>Structure à l'échelle du linéaire de l'Erdre</b>	<p>Le cheminement de la source à l'Ecluse serait une bonne proposition touristique</p> <p>Les communes concernées sont celles du linéaire</p>	
<b>Structure de bassin versant</b>	<p>Structure pouvant avoir une vision globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conciliation des enjeux accessibilité/préservation</li> <li>- Harmonisation des aménagements</li> </ul> <p>Cohérence du périmètre d'action : intégrer les affluents de l'Erdre</p> <p>Le tourisme en lien avec l'Erdre n'est pas uniquement sur les berges</p>	<p>Les structures existent déjà, se référer au préfet et au département</p> <p>Les communes concernées sont celles concernées par les berges</p> <p>Cela rajoutera une structure de plus</p>

#### Plusieurs questions sont ressorties de ce sujet :

Parle-t-on d'accès sur des points particuliers ou sur le linéaire ?

Sur la concertation par les préfetures, il faut garder à l'esprit qu'il y a deux préfetures différentes. Il n'y a aujourd'hui pas de structure sur la partie naturelle de l'Erdre située en Loire Atlantique.

S'il y a à penser accessibilité, c'est sur des points ponctuels. Il y a une question sur les enjeux, est-ce qu'on a un enjeu à améliorer l'accessibilité

### 4) Valorisation du patrimoine naturel et culturel

	Avantages	Inconvénients
<b>Structure de bassin versant</b>	<p>Valorisation assurée par une seule structure</p> <p>Question d'identité</p> <p>Plus de diversité de l'offre : spécificité des moulins sur l'Erdre ou si on est à l'échelle bassin versant la problématique de l'eau dans son ensemble.</p> <p>Attractivité du territoire</p> <p>Gestion globale de l'eau</p> <p>Structure unique c'est plus de poids institutionnel</p>	<p>Patrimoine naturel différent du patrimoine culturel</p> <p>Le département l'assure en partie, les fédérations savent l'assurer en partie. Ecopôle le fait,</p> <p>Sur le patrimoine culturel : question de l'identité différente du bv.</p> <p>Thème de la culture trop vaste</p>



	Avantages	Inconvénients
<b>Structure à l'échelle du linéaire de l'Erdre</b>	<p>Visibilité du patrimoine architectural plus cohérent au niveau du linéaire</p> <p>Acteurs de proximité mieux placés pour les retombées économique</p>	<p>Le bassin versant représente beaucoup d'interlocuteurs, pas évident de regrouper tous les avis</p> <p>Vaste territoire du bassin versant par rapport à un linéaire</p> <p>Linéaire : Champs plus restrictif et implication de moins de communes</p> <p>Question de l'animation : quel va être le champ de l'animation, qui portera la valorisation ?</p>

### 5) Animation des sites Natura 2000

	Avantages	Inconvénients
<b>Structure de bassin versant</b>	<p>Continuité avec la gestion historique par la structure de bassin qui fonctionne</p> <p>Conciliation enjeux écologique et enjeux économique</p> <p>Situation des sites qui permet la mutualisation par un ETP unique</p> <p>Interlocuteur unique, à la fois pour l'état et pour l'information</p> <p>Connaissance des problématiques connexes du bassin influant les sites Natura 2000</p> <p>Simplification de la gestion de l'emploi</p>	
<b>EPCI</b>	<p>Vision inter-politique publique, en charge de l'urbanisme.</p>	<p>Possible uniquement pour Vioreau, ce qui représente seulement 0,25 ETP</p> <p>Les EPCI sont juges et partis</p> <p>Périmètre trop restrictif</p>

La question doit être plus générale : la question de la biodiversité doit-elle être portée par les EPCI ou la structure de bassin versant. Faut-il mettre la compétence biodiversité à l'échelle du bassin versant.

Espelia précise qu'il s'agit de biodiversité en lien avec les milieux aquatiques. On peut effectivement ouvrir la réflexion à la biodiversité en lien avec les milieux humides. Les EPCI font beaucoup de choses sur la biodiversité hors milieux aquatiques.

## 5. Conclusion de l'atelier

Espelia conclut les sessions de concertation en rappelant que les questions de l'atelier étaient principalement axées sur des questions d'échelle et de périmètre, car de ceux-ci vont dépendre les contours d'une future structure, ses membres (communes, EPCI-FP, département, chambres consulaires, associations...), la répartition des cotisations, ses statuts, son règlement intérieur, etc. »

Beaucoup de résultats font ressortir une échelle bassin versant rassemblant les différents sujets en lien avec l'eau et le bassin. Les échanges font ressortir qu'une gestion à une échelle plus locale présente l'intérêt de la proximité et permet une meilleure réactivité. En revanche, la création de structures locales ne semble pas pertinente au regard du nombre de structures déjà existantes.

La suite de l'étude va consister à proposer des scénarios en fonction des différentes orientations possibles pour chacune des thématiques abordées lors de l'atelier. La décision finale reviendra aux membres actuels de la structure EDENN.

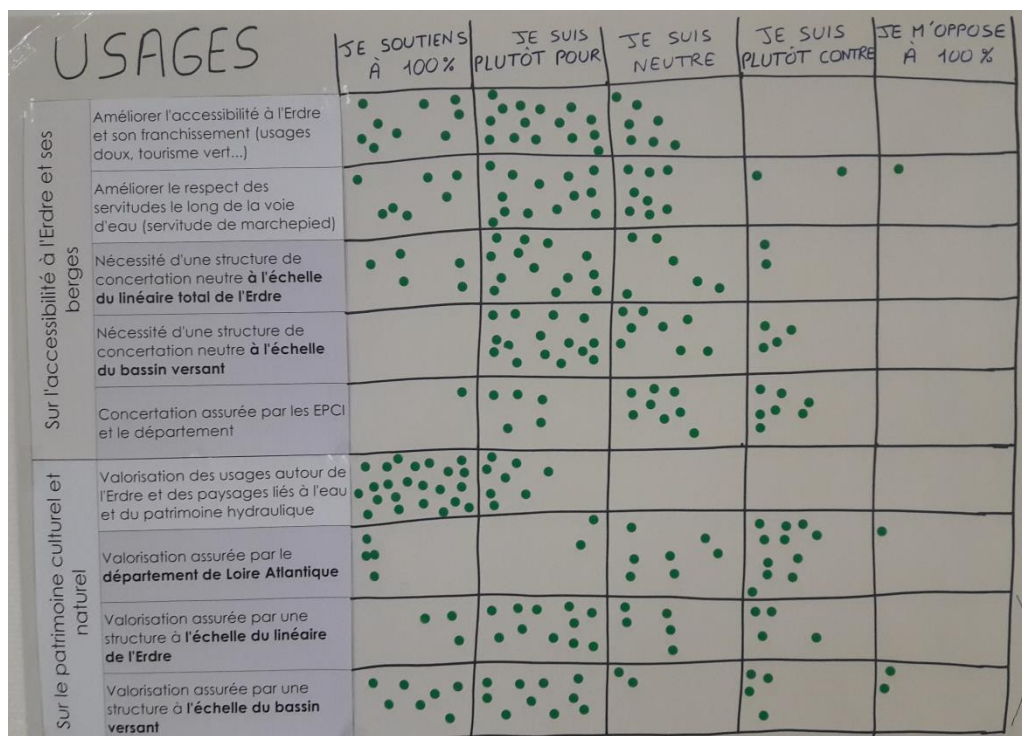
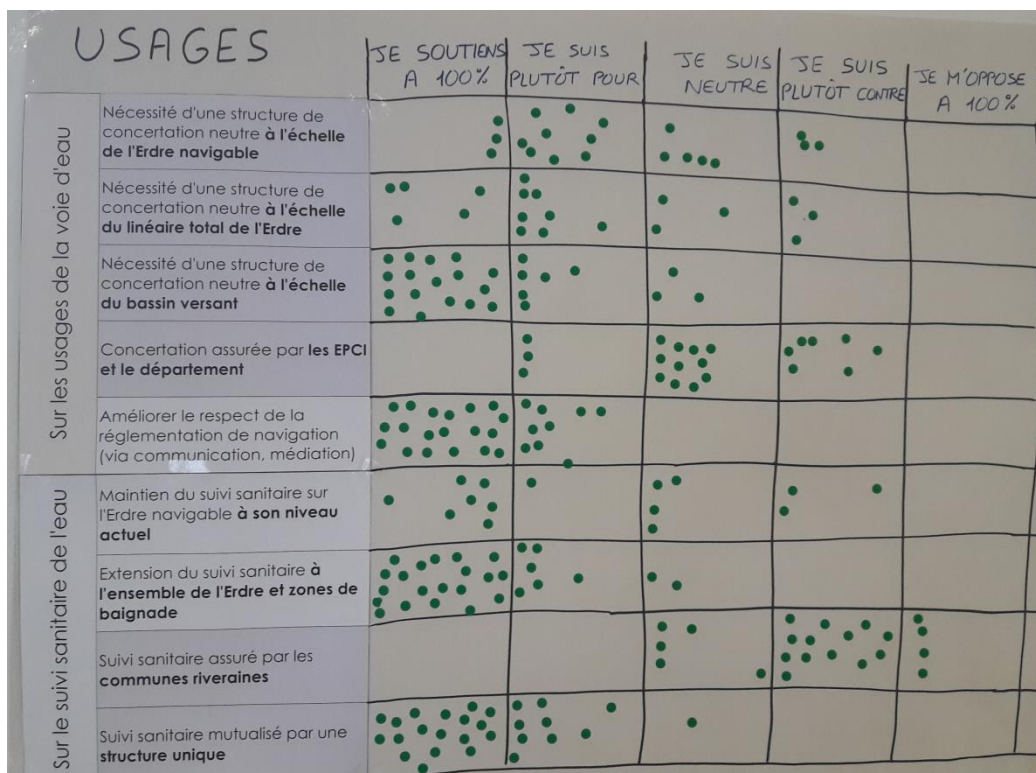
Mme la Présidente rappelle le principe d'alliance des territoires : la métropole a besoin de la solidarité des territoires amont pour bénéficier d'une eau de qualité tandis que les territoires amont peuvent bénéficier des moyens de la métropole pour la mise en œuvre des actions bénéficiant à l'ensemble du bassin versant. Si l'échelle de Bassin versant apparaît comme la plus pertinente pour la gestion, c'est aussi une échelle plus difficile à concilier aux politiques publiques. Les contraintes budgétaires et la réglementation nationale peuvent conduire à un repli sur soi et des difficultés à dépasser le périmètre administratif. Il apparaît important de conserver ce réflexe d'ouverture à l'échelle du bassin versant comme cela a été fait au cours de l'atelier.

Mme la présidente rappelle également qu'il est important de séparer les temps de réflexion et les temps de décision. Le temps de partage et de réflexion permet de bénéficier de l'intelligence collective pour ouvrir le débat. La décision concernant les missions à confier à l'EDENN à l'avenir va ensuite être prise par les membres actuels.

# ANNEXES

## Annexe 1 – Liste de présence en pièce jointe

## Annexe 2 – Photographies des résultats du gradient de consensus



EAU		JE SOUTIENS À 100 %	JE SUIS PLUTÔT POUR	JE SUIS NEUTRE	JE SUIS PLUTÔT CONTRE	JE M'OPPOSE À 100 %
Sur la lutte contre les pollution diffuses non- agricoles	Portage par une structure de bassin versant					
	Portage par la structure porteuse du SAGE					
	Portage par les EPCI					
Sur les interactions entre acteurs de l'agriculture et acteurs de l'eau	Adhésion/Participation des chambres d'agriculture à une structure de bassin versant					
	Prestations ou partenariats des chambres d'agriculture aux actions pilotées par une structure					
	Prestations ou partenariats des chambres d'agriculture aux actions pilotées par un EPCI					
Gestion et restauration des milieux aquatiques	Exercée par les EPCI					
	Exercée par une structure de bassin versant (de la source à la confluence)					
Sur l'animation des contrats de bassin versant	Animation des contrats de bassin versant par une structure de bassin versant					
	Animation des contrats de bassin versant par une structure à l'échelle du SAGE					

Biodiversité en lien avec Milieux aquatiques		JE SOUTIENS À 100 %	JE SUIS PLUTÔT POUR	JE SUIS NEUTRE	JE SUIS PLUTÔT CONTRE	JE M'OPPOSE À 100 %
Natura 2000	Animation de l'ensemble des sites du bassin versant par une structure unique					
	Animation des sites Natura 2000 par les EPCI (mutualisation pour les sites à cheval)					
Sur la connaissance naturaliste	Consolidation des données à l'échelle du département					
	Consolidation des données à l'échelle d'une structure de bassin versant					
	Consolidation des données à l'échelle de la structure porteuse du SAGE					
<b>Information et communication</b>						
Sur l'information et la communication	Développer une information spécifique sur le bassin versant					
	Développer une communication hors du bassin versant pour le tourisme					
	Disposer d'une structure centralisant les <b>informations sur l'Erdre</b> (usages, navigation, accès, qualité de l'eau, etc.)					
	Disposer d'une structure centralisant les <b>informations sur le bassin versant</b> (lutte contre les pollutions, GEMA, etc.)					
	Disposer d'une structure supervisant l' <b>information préventive</b> (culture du risque) et la gestion des crises					

# GOVERNANCE

		SE SOUTIENS À 100%	JE SUIS PLUTÔT POUR	JE SUIS NEUTRE	JE SUIS PLUTÔT CONTRE	JE M'OPPOSE À 100%
Complément	Disposer d'une structure à l'échelle du bassin versant (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques	•	••••••••••	•	•••	
	Disposer d'une structure à l'échelle du bassin versant (incluant la partie Maine et Loire) pour la Gestion des Milieux Aquatiques et les pollutions diffuses agricoles	•	••••••••••	•	•	
Sur la gouvernance	Créer un syndicat mixte de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (pouvant associer EPC, département, chambres d'agriculture)	•••••	•••••	•••••	•••••	
	Disposer d'un syndicat mixte ou intercommunal sur les aspects de gestion de crise, d'information, de communication, usages, suivi sanitaire etc	•••••	••••••••••	•••••	•••	
	Créer une association sur les usages, la qualité de l'eau, la biodiversité et l'information/communication			••••••••••	••••••••••	•